



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 2026-09-156-DGS

Nomenclature : 5.6.4

OBJET : MANDAT SPÉCIAL – PARTICIPATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (RTES)

Votants : 33

Abstention : /

Votes exprimés: 33

Pour: 33

Contre : /

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, Mme MOUNIER M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. MARQUEZ, M. FARGES, Mme BAULON, Mme BIRLES, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DELAVENNE, Mme MOREL

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. DOMET	procuration à	M. MABILLET
Mme PICAT	procuration à	Mme MOUNIER
Mme PANELAY	procuration à	M. MIREMONT
M. LORMAND	procuration à	M. CENDRES
Mme LASSALLE	procuration à	Mme BAULON
Mme DANELON	procuration à	M. MARQUEZ
M. CLUCHIER	procuration à	Mme ORDUNA
M. GOMEZ	procuration à	M. ROBLES
M. SEUBE	procuration à	Mme CASSAING

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	24
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	33

Fait à Tarnos,
le 23 septembre 2026
Pour extrait certifié
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

24/09/2026

Depuis de nombreuses années, la Commune est adhérente au Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Sociale et solidaire (RTES) qui agit pour promouvoir les initiatives des territoires, valoriser auprès des institutions nationales et européennes les actions menées au sein des territoires, favoriser l'échange entre collectivités et rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire.

Cette année, l'Assemblée Générale du RTES qui se tiendra le 16 octobre prochain à Paris, met l'accent sur trois priorités mise en avant par les adhérents : revitaliser les territoires en



facilitant l'accès au foncier, mobiliser la commande publique pour une économie plus solidaire et agir pour une alimentation durable et accessible avec les acteurs de l'ESS. Pour cette dernière priorité, le RTES a proposé à la Commune de partager son expérience lors de l'Assemblée Générale, notamment sur les sujets agricoles et les circuits courts. Dans cette perspective, Mme TROISVALLETS, Adjointe au Développement économique / Commerce / Tourisme / Cadre de vie participera à l'Assemblée Générale pour représenter la Commune et, ainsi, partager des éléments sur la politique menée à Tarnos avec les acteurs de l'ESS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L2123-18,

Vu le procès-verbal de l'élection de Mme Cécile TROISVALLETS en qualité de 8ème Adjointe au Maire, en date du 21 mars 2026,

Vu l'arrêté en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonctions à Mme Cécile TROISVALLETS dans le secteur « Développement économique / Commerce / Tourisme / Cadre de vie »

Considérant l'intérêt de la Commune à participer à l'Assemblée Générale du RTES,

DÉLIBÈRE

ACCORDE un mandat spécial à Mme Cécile TROISVALLETS, du 15 au 16 octobre 2026, pour représenter la Commune à l'Assemblée Générale du Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Sociale et solidaire (RTES) le 16 octobre 2026 à Paris

DIT que les frais engagés dans le cadre de ce mandat sont pris en charge par la Commune

DIT que les sommes nécessaires au règlement de ces frais sont prévues au budget 2026

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr